

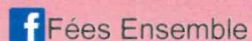


Évelyne MAIORANA MACHICOT a créé une association de couture : « **Fées Ensemble** »

Par petits groupes, et de façon conviviale, ils réalisent des créations (accessoires, sacs, pochettes, customisation, retouche, recyclages...).

- Mardi et jeudi de 18h45 à 20h45 et 1 fois par mois le samedi de 9h à 12h

Contacts : feesensemble@orange.fr – 06.88.62.73.04 – 05.61.83.89.34



ATELIER VITALITE ET PEPS EUREKA

Pour les retraités de 60 ans et plus, l'association « Los Aïnats de Santa-Fé » en partenariat avec M2P prévention propose, le **lundi 13 mai à 14h**, une réunion sur le thème « **vieillir en santé** ».

Cet atelier sera animé par le docteur MARTIN
Renseignements :

- Josiane GORSE 06.81.55.07.63
- Françoise MILHAVET 06.88.29.80.80 (lundi ou mardi)

NAISSANCES



Lola FERNANDEZ le 18 Février
Axel RAMPNOUX le 21 Février
Olivia BENOIT le 27 Février
Kylie MAURIGH le 08 Mars

MARIAGE



Marie DENIS et Stéphan TAGLIANTE-SARACINO
le 05 Janvier

DECES



Christian BERGERES le 15 Janvier
Louis FOLTRAN le 22 Janvier
Annie SERVAT le 12 Février
Yvonne VALETTE le 26 Février
Jean-Paul BADEZ le 01 Avril



DECHETS VERTS

14 – 28 Mai
4 – 18 – 25 Juin

PHOTOS DU VILLAGE



Vous avez des photos de notre village, en toutes saisons, de toutes époques, n'hésitez pas à **nous les faire parvenir** au secrétariat de mairie ou par courriel. Celles-ci pourront agrémenter notre site internet, les bulletins municipaux, ou autres... Merci.

SIPOM – COMPOSTEUR GRATUIT



Composter est une technique simple qui permet de transformer les déchets d'origine végétale en engrais naturel, comparable à l'humus.

- **Vous êtes un particulier et vous avez un jardin...**

Le SIPOM vous propose un **composteur individuel gratuit**. Pour cela, il vous suffit de remplir le formulaire à l'adresse suivante :

<http://www.sipom.fr/fr/nos-dechets/moins-jeter/reserver-un-composteur.html>

RAPPEL HORAIRES JARDINAGE-BRICOLAGE



- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 et de 16h à 18h

Pour les entrepreneurs, les travaux bruyants doivent être interrompus entre 20h et 7h et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (N° Urgence Européenne)
SAMU 15 ou 05.61.49.33.33

En l'absence de votre **Médecin** : après 20h, la nuit, le week-end et les jours fériés **3966**

Centre Antipoison 05.61.77.74.47

Gendarmerie 17 ou 05.62.18.63.13 (Lanta)

EDF (incidents généralités) 08.36.67.77.24

GDF (sécurité gaz) 0.800.47.33.33

Pharmacies de garde : 3237



LA FEUILLE DE STE-FOY - N° 117 Mai-Juin 2019

LE MOT DU MAIRE

2018 : De bons résultats

AGENDA



8 Mai

Commémoration de l'armistice de la 2^{ème} guerre mondiale au monument aux morts à 11h

26 Mai

Elections Européennes de 8h à 18h

8 Juin

Spectacle de danse de la Compagnie Arabesque

21 Juin

Fête de la musique organisée par l'Ecole de Musique

22 Juin

Pouletade organisée par le Comité des Fêtes

28 Juin

Fête de l'école

29 Juin

Repas Let and B

Le bilan de 2018 de notre commune fait apparaître de bons résultats, sur le plan social, humain, culturel, financier. Il s'inscrit dans la continuité des exercices précédents et préfigure dorénavant ce que sera le bilan de notre mandature que nous dresserons fin 2019. Nous sommes restés fidèles à cette phrase de SAINT EXUPERY : « Il ne suffit pas de prévoir l'avenir, il faut le rendre possible ». Nous le rendons possible, année après année, en consolidant nos fonds propres, en provisionnant pour les investissements à venir.

Ce qui mérite d'être souligné, c'est que nous faisons des travaux, nous réalisons des acquisitions mobilières, immobilières, nous modernisons nos équipements, nous améliorons, nous créons, et tout cela sans augmenter la fiscalité locale, sans altérer davantage votre pouvoir d'achat. Pour financer ces opérations nous avons mis en place des taxes d'aménagement, des « plans urbains partenariaux » (PUP), des « programmes d'aménagement d'ensemble » (PAE) ; nous réalisons des plus-values foncières ; nous sollicitons les subventions de l'Etat, du Département, de l'Agence de bassin. Dans cette démarche nous avons pris le parti, pour réussir le développement maîtrisé de notre commune pour lequel nous nous sommes engagés, de recourir, avec plus de rendement et d'efficacité, aux contributions extérieures des aménageurs, parce qu'ils en sont les premiers bénéficiaires.

Concernant l'aspect humain, social, culturel de nos interventions, nous sommes fiers d'avoir engagé en 2018 un programme d'accessibilité aux bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite, par respect et considération. Nous avons agrandi la médiathèque et y avons nommé une assistante ; nous avons installé dans des locaux mieux adaptés plusieurs associations : les échecs, le 3^{ème} âge, la poterie, profitant de la réinstallation précédente du centre de loisirs.

Notre plus grande satisfaction vient du groupe scolaire que nous avons remis à neuf. Ce mandat aura donné la priorité à l'enfance et à la petite enfance, leur offrant partout, à la crèche, au centre de loisirs, à l'école, d'excellentes conditions d'accueil. Nos perspectives sont des plus encourageantes.

Tous nos clignotants sont au vert. Les ratios majeurs de nos dépenses et de nos recettes, de notre endettement, de notre fiscalité, y compris celle de l'assainissement, sont dans de bonnes moyennes des communes de notre strate. Les travaux à venir, la Palenque, l'extension du groupe scolaire, la zone verte du lac, l'atelier, sont préfinancés. Nous avons exclu une fois encore l'idée d'une augmentation des taux des taxes communales de 2019. Ils ne bougeront pas, même si la dotation de l'Etat est en baisse. Il faudrait que dans nos instances intercommunales on s'en inspire.

Le Maire,
Daniel RUFFAT

RECENSEMENT INSEE

Le dernier recensement sur notre commune s'est déroulé du 18 janvier au 17 février 2018. L'INSEE vient de nous communiquer les chiffres de notre population à compter du 1er janvier 2019 :

Population légale : 1948
Population comptée à part : 89
Population totale : 2037



La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (décret n°2003-485 du 8 juin 2003) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune. En savoir plus <https://www.insee.fr>

CNI – PASSEPORT

Les prochaines vacances arrivent et vous avez soit une carte d'identité ou un passeport à renouveler. Ces démarches s'effectuent auprès de la **mairie de Lanta** (05.62.18.82.00 ou <https://www.lanta.fr/>). Elle dispose d'une station de carte d'identité et de passeport biométrique.



A RETENIR : Il est désormais possible de remplir l'imprimé de demande sur internet (servicepublic.fr) avant de vous rendre à la mairie accompagné des pièces justificatives demandées.

ELECTIONS



Le Répertoire Électoral Unique (REU) est entré en vigueur le **1er janvier 2019** et il sera utilisé pour la première fois lors des **élections européennes** du 26 mai 2019. Il marque le point de départ de la grande refonte de notre système électoral et verra disparaître dès cette année la révision annuelle des listes électorales et la tenue des commissions administratives (remplacées par des commissions de contrôles).

Créé par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016, ce répertoire permanent est tenu par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Il **réforme totalement les modalités de gestion des listes électorales**, dans le but de **simplifier les démarches** citoyennes d'inscriptions, d'alléger la charge de travail dévolue aux communes et de **fiabiliser les listes électorales**.

Le REU **recense en temps réel** l'ensemble des électeurs de manière nationale et permanente, afin de produire des listes électorales au plus proche de la réalité, extraites et fournies aux communes avant chaque scrutin.

Le répertoire **réunit toutes les données figurant sur les listes électorales** et décrit la situation électorale d'une personne selon sa capacité d'exercer son droit de vote et le rattachement à une liste électorale : principale, complémentaire européenne, complémentaire municipale ou consulaire. Il **regroupe aussi les jeunes recensés** dans le cadre des Journées Défense et Citoyenneté, âgés de 17 ans et 9 mois, qui seront inscrits d'office le lendemain de leur majorité, les **personnes radiées** des listes électorales (inscription dans une autre commune, décès) ainsi que les **personnes privées** du droit de vote par l'autorité judiciaire.

Vous voulez savoir si vous êtes inscrits, consultez le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>

A RETENIR

Carte d'électeur :

Vous recevrez fin avril - début mai votre nouvelle carte. **Nouveau à partir de cette année : y figurera votre Identifiant National d'Électeur conservé à vie.**

Elections Européennes : le prochain scrutin se tiendra le **dimanche 26 mai 2019** de 8h à 18h.

Les 2 bureaux de vote sont situés à la salle des fêtes.

VOTE : IMPORTANT Pour pouvoir voter, **les documents à présenter obligatoirement et en priorité sont :** carte d'identité ou passeport en cours de validité (ou périmés depuis moins de 5 ans) – permis de conduire sécurisé (le permis de conduire papier rose n'étant plus recevable). Les autres titres que vous pouvez présenter sont indiqués sur le site servicepublic.fr



SECURITE GROUPE SCOLAIRE



Il est constaté depuis un certain temps aux abords des écoles, une vitesse excessive des véhicules, un non-respect des panneaux de signalisation, des zébras, du sens de circulation, ainsi que l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite.

La problématique se pose quant au stationnement de véhicules non électriques sur l'emplacement réservé à la recharge, place de la mairie.

Depuis le 1^{er} avril 2019, au-delà de l'atelier municipal, l'accès est interdit aux véhicules, sauf enseignants, personnels et parents crèche.

Il en va de la sécurité de tous. Merci de respecter ces consignes de bon usage.

INSCRIPTIONS GROUPE SCOLAIRE

Inscriptions rentrée scolaire 2019-2020

Les dossiers d'inscriptions pour les enfants nés en 2016 ou les nouveaux arrivants sont à retirer **impérativement** au secrétariat de mairie.

Inscriptions cantine et garderie

Les inscriptions à la cantine et à la garderie pour l'année scolaire 2019-2020 se feront fin juin. Les enfants scolarisés recevront les formulaires en classe. Pour les nouveaux, ils seront disponibles au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture, à la même période. Vous pourrez également télécharger ces règlements sur le site de la mairie et vous aurez la possibilité de nous retourner par courriel : saintefoydaigrefeuille.mairie@orange-business.fr

La date limite des inscriptions est fixée à mi-juillet

HORAIRES OUVERTURE SECRETARIAT MAIRIE

(hors vacances scolaires)



- Lundi de 8h à 12h15 – fermé au public l'après-midi
- Mardi – Mercredi – Jeudi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 17h15
- Vendredi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h15

Rappel :

Le Service « Urbanisme » est fermé le vendredi toute la journée.

GRAND DEBAT NATIONAL

Le 21 février, a eu lieu un grand débat à l'initiative du maire et en présence du député de notre circonscription, Sébastien Nadot. Cette réunion d'initiative citoyenne a réuni une cinquantaine de personnes dans une excellente ambiance qui a permis à chacun des participants de s'exprimer avec franchise. L'ensemble des thématiques proposées par le Président de la République ont pu être abordées durant les 3 heures d'échanges :

- Fiscalité et dépenses publiques
- Démocratie et Citoyenneté
- Organisation de l'Etat et des services publics
- Transition écologique

La retranscription de ces débats très riches a été réalisée de façon la plus fidèle et complète possible.

Le détail des propositions présentées par les citoyens sont disponibles à l'adresse suivante : <https://granddebat.fr/pages/comptes-rendus-des-reunions-locales>

Le grand débat national

VILLAGES FLEURIS



Le conseil départemental organise chaque année le concours des villes et villages fleuris de la Haute-Garonne qui récompense les actions des collectivités locales et des particuliers en faveur du fleurissement et de l'embellissement des communes, espaces publics, parcs, maisons, jardins et balcons...

Cette année, la commune a été primée, en recevant le **diplôme d'honneur des villages fleuris** dans la catégorie « Jardiniers ».

MEDIATHEQUE – CLUB LECTURE



En partenariat avec le CDI du collège de Saint-Pierre de Lages, la médiathèque lance son club de lecture jeunesse. Tous les jeunes de plus de 8 ans intéressés peuvent s'inscrire auprès de la médiathèque, aux heures d'ouverture ou au 05.61.83.25.45.